

4. SERVICES DE SANTÉ

4.3. Lits d'hôpitaux

Le nombre de lits d'hôpitaux mesure les ressources disponibles pour l'offre de services aux patients hospitalisés. Cette section présente des données sur le nombre total de lits d'hôpitaux, notamment les lits affectés aux soins curatifs, aux soins psychiatriques, aux soins de longue durée et autres types de soins. Elle fournit également un indicateur du taux d'occupation des lits centré sur les lits de soins curatifs (aigus).

Parmi les pays de l'OCDE, c'est au Japon et en Corée que le nombre de lits d'hôpitaux par habitant est le plus élevé avec plus de huit lits pour 1 000 habitants en 2009 (graphique 4.3.1). Ces deux pays réalisent des « admissions sociales », ce qui signifie qu'une proportion importante de lits d'hôpitaux est affectée aux soins de longue durée. Le nombre de lits d'hôpitaux est également bien supérieur à la moyenne de l'OCDE dans la Fédération de Russie, en Allemagne et en Autriche. En revanche, les grands pays émergents d'Asie (Inde, Indonésie et Chine) n'ont qu'un nombre relativement faible de lits d'hôpitaux (comparé à la moyenne de l'OCDE). Il en est de même pour les pays de l'OCDE et les pays émergents d'Amérique centrale et du Sud (Mexique, Brésil et Chili).

Le nombre de lits d'hôpitaux par habitant a légèrement diminué sur les dix dernières années dans la plupart des pays de l'OCDE. En moyenne dans la zone de l'OCDE, ce nombre est passé de 5.4 pour 1 000 habitants en 2000 à 4.9 en 2009. Cette diminution résulte, du moins pour partie, des progrès des technologies médicales qui ont permis d'évoluer vers la chirurgie ambulatoire et ont réduit la nécessité de l'hospitalisation. La fermeture des lits d'hôpitaux s'est accompagnée dans un grand nombre de pays d'une diminution des sorties d'hôpitaux et de la durée moyenne de séjour (voir les indicateurs 4.4 « Sorties d'hôpital » et 4.5 « Durée moyenne de séjour à l'hôpital »). La Corée, la Grèce et la Turquie sont les seuls pays dans lesquels le nombre de lits d'hôpitaux par habitant a augmenté entre 2000 et 2009.

En moyenne dans les pays de l'OCDE, les deux-tiers des lits d'hôpitaux sont affectés aux soins curatifs. Le tiers restant est affecté aux soins psychiatriques (14 %), aux soins de longue durée (12 %) et autres types de soins (8 %). Mais dans certains pays, la proportion de lits affectés aux soins psychiatriques et aux soins de longue durée est bien supérieure à la moyenne. En Finlande, le nombre de lits d'hôpitaux affecté aux soins de longue durée est en fait supérieur à celui affecté aux soins curatifs. Cela tient au fait que les collectivités locales utilisent des lits d'hôpitaux pour certains soins de longue durée normalement dispensés en institution (OCDE, 2005a). En Irlande, à peine plus de la moitié des lits d'hôpitaux sont affectés aux soins aigus, tandis que 30 % sont consacrés aux soins de longue durée (graphique 4.3.2).

Dans un certain nombre de pays, la réduction du nombre de lits d'hôpitaux s'est accompagnée d'une augmentation de leur taux d'occupation. En 2009, le taux d'occupation des lits de soins curatifs (aigus) s'établissait à 76 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2000 (graphique 4.3.3). En 2009, Israël, le Canada, la Norvège, l'Irlande, la Suisse et le Royaume-Uni avaient les taux d'occupation les plus élevés. Tous ces pays ont un nombre de

lits affectés aux soins curatifs inférieur à celui de la plupart des autres pays de l'OCDE. Les Pays-Bas, la Turquie et le Mexique ont, au contraire, les taux d'occupation les plus faibles, même si ces taux ont augmenté dans les dix dernières années en Turquie et au Mexique. Aux Pays-Bas, les faibles taux d'occupation s'expliquent en partie par le fait que les lits d'hôpitaux incluent tous les lits approuvés administrativement, et pas seulement ceux qui sont disponibles pour une utilisation immédiate.

Définition et comparabilité

On entend par lits d'hôpitaux tous les lits régulièrement ouverts et dotés en personnel qui sont immédiatement disponibles pour utilisation. Le terme englobe les lits des hôpitaux généraux, des hôpitaux psychiatriques, et autres hôpitaux spécialisés. Il ne prend pas en compte les lits des maisons médicalisées et de soins avec hébergement.

Les lits de soins curatifs sont des lits accueillant des patients lorsque l'intention principale est de réaliser une des tâches suivantes : aider les femmes qui accouchent (obstétrique), soigner des maladies ou traiter des blessures, effectuer des actes de diagnostic ou chirurgicaux, soulager les symptômes de blessures ou de maladies (à l'exclusion des soins palliatifs).

Les lits de soins psychiatriques sont des lits accueillant des patients qui souffrent de problèmes de santé mentale. Le terme englobe les lits des services psychiatriques des hôpitaux généraux et tous les lits des hôpitaux psychiatriques.

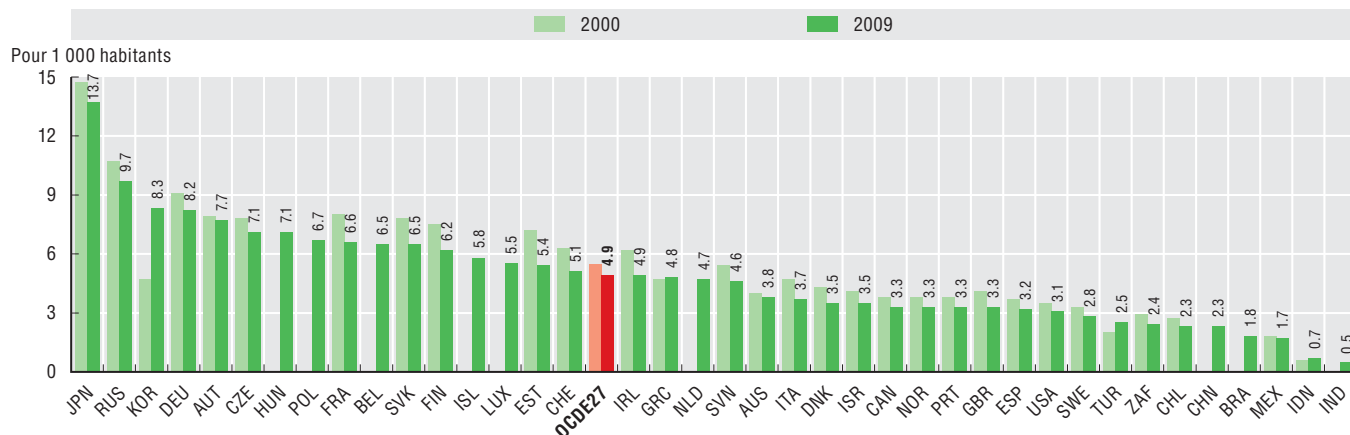
Les lits de soins de longue durée sont les lits d'hôpitaux accueillant des patients qui ont besoin de soins de longue durée du fait de handicaps chroniques et d'une autonomie réduite dans les activités de la vie quotidienne. Le terme englobe les lits des services de soins de longue durée des hôpitaux généraux et des hôpitaux spécialisés et les lits pour soins palliatifs.

Le taux d'occupation des lits de soins curatifs (aigus) est obtenu en divisant le nombre de journées d'hospitalisation en soins curatifs par le nombre de lits de soins curatifs (multiplié par 365).

Aux Pays-Bas, les lits d'hôpitaux prennent en compte tous les lits approuvés administrativement, et pas seulement les lits immédiatement disponibles, ce qui se traduit par une surestimation (la différence entre tous les lits approuvés administrativement et les lits effectivement disponibles était d'environ 10 % en 2007). Cela entraîne également une sous-estimation des taux d'occupation.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

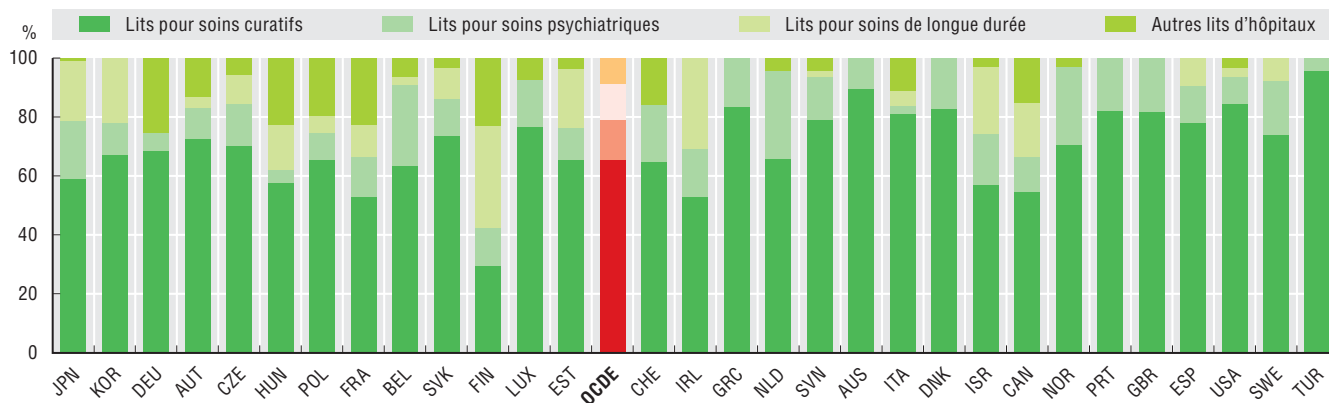
4.3.1 Lits d'hôpitaux pour 1 000 habitants, 2000 et 2009 (ou année la plus proche)



Source : Base de données de l'OCDE sur la santé 2011; sources nationales pour les pays non membres de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932529048>

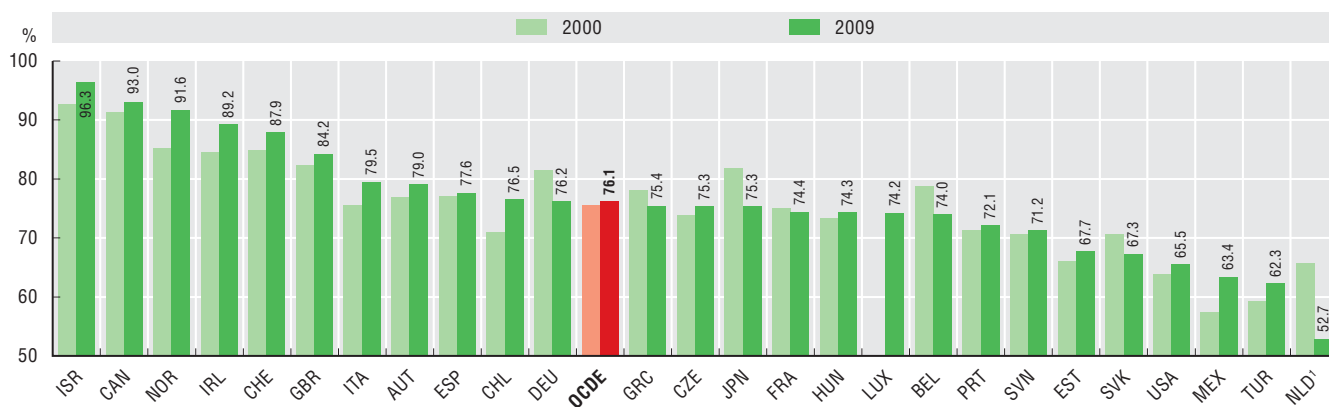
4.3.2 Lits d'hôpitaux par type de soins de santé, 2009 (ou année la plus proche)



Source : Base de données de l'OCDE sur la santé 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932529067>

4.3.3 Taux d'occupation des lits de soins curatifs (aigus), 2000 et 2009 (ou année la plus proche)



1. Aux Pays-Bas, les lits d'hôpitaux incluent tous les lits approuvés administrativement au lieu des lits effectivement disponibles.

Source : Base de données de l'OCDE sur la santé 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932529086>



Extrait de :
Health at a Glance 2011
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Lits d'hôpitaux », dans *Health at a Glance 2011 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2011-31-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.